

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 11 juillet 2017**

**Présents :** 7

L'an deux mille dix-sept et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, , Laure MACARTY

**Représentés:** Pascal WURTZ par Gérard BOISNIER, Nicolas DAULLE par Philippe DESWARTE, Alain DE CUYPERE par Laure MACARTY

**Excuses:** Delphine POZO

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Patricia TROUVE

---

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

modification des horaires de l'école pour la prochaine rentrée scolaire 2017/2018

Les comptes rendus des 2 dernières séances sont distribués, l'approbation se fera à la prochaine séance

**Fusion Pays de Coulommiers/Pays Fertois -**

Tous les conseillers ont eu en copie le dossier complet du projet de fusion. Monsieur le Maire rappelle le contexte et informe le conseil que lors du conseil communautaire du 30 mars dernier, il a voté pour malgré quelques réticences sur la présentation du projet, il regrette que l'évaluation des dépenses sur les projets futurs de chaque adhérent de la nouvelle agglo n'ai pas été faite avec l'étude financière

Il présente la carte du futur périmètre.

Il souhaite malgré tout que la commune de Pierre Levée adhère à la Communauté d'Agglo de Coulommiers les membres du conseil regrettent également le peu d'information communiquée.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération :

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/n°47 du 1 er juin 2017 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois,

Vu la délibération n°043/2017 du 27 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Coulommiers a décidé de saisir le Préfet de Seine et Marne en vue de mettre en œuvre la procédure de fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois afin d'instituer une communauté d'agglomération avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de demander au Préfet d'arrêter le projet de périmètre,

Vu la délibération n°2017-27 du 30 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Fertois a décidé, en les mêmes termes, de mettre en œuvre la procédure de fusion

Vu le rapport, les études d'impact et les projets de statuts de la communauté d'agglomération annexés à la présente délibération,

**Après examen et délibéré, le Conseil municipal,**

**PAR 6 voix pour et 4 voix contre**

EMET un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois,

EMET un avis favorable à la catégorie juridique du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à savoir une communauté d'agglomération,

APPROUVE les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

PREND acte que la composition du conseil communautaire issue de la fusion entre le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois ne peut faire l'objet d'un accord local

PREND acte que la répartition des sièges sera opérée en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération

#### **ARRIVEE DE MADAME POZO DELPHINE**

##### **Adhésion de la commune de St Fargeau-Ponthierry au SDESM -**

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33.

VU la délibération n°2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Après en avoir délibéré

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM

##### **Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS -**

VU l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Considérant la population de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum

DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article

R.2333-105 du Code général des collectivités territoriales

##### **MODIFICATION DES HORAIRES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 -**

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

VU l'avis du Conseil d'école, des parents d'élèves et des Maires des Communes du SIRPI qui ont décidé de revenir dès la rentrée scolaire 2017/2018 à la semaine des 4 jours

VU l'avis favorable en date du 7 juillet 2017, de Madame Patricia GALEAZZI, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE les nouveaux horaires de l'école de PIERRE LEVEE dès la rentrée scolaire 2017/2018

à savoir

LUNDI 8h55 à 12h10 13h45 à 16h30

MARDI 8h55 à 12h10 13h45 à 16h30

JEUDI 8h55 à 12h10 13h45 à 16h30  
VENDREDI 8h55 à 12h10 13h45 à 16h30

## **AVIS DE PRINCIPE SUR LA MODIFICATION DU TRACÉ DE CERTAINS CHEMINS RURAUX**

Le dossier complet a été remis à chaque conseiller municipal lors de la précédente séance afin qu'ils aient le temps d'en prendre connaissance.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est qu'un avis de principe qui est demandé aujourd'hui, afin que le demandeur sache s'il doit poursuivre ce dossier.

VU la réunion du 22 février 2017 à la demande de la SCI PPM avec les services de la direction départementale des territoires évoquant la possibilité de déplacement de certains chemins ruraux afin d'organiser une circulation douce autour de Pierre Levée

VU la réunion du 10 juin 2017 en Mairie exposant entre autres la modification du tracé de certains chemins ruraux

VU la réunion du 20 juin 2017 en mairie avec M. HONORE, chargé du Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR)

VU le plan exposant la modification du tracé que chaque membre du conseil municipal ainsi que le dossier complet expliquant le projet transmis à chaque conseiller municipal le 30 juin 2017

### LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE un avis favorable au principe de modification du tracé de certains chemins ruraux la SCI PPM devra établir un dossier complet comprenant

- le document d'arpentage établi par un géomètre ainsi que le procès verbal de délimitation modifiant les limites de propriété

dès réception du dossier complet, le conseil municipal devra délibérer pour approuver la modification et une enquête publique sera programmée

- Il est bien entendu que tous les frais incombant à ce projet seront à charge du demandeur

### **INFORMATIONS**

- Remerciements de l'Association départementale des Anciens combattants pour la subvention communale  
- remerciements du Bureau de l'Association sportive et culturelle de Signy Signets pour la subvention communale

- Demande emplacement Food Truck Pizza

Monsieur Boucher Sébastien demande un emplacement pour son commerce ambulancier. sur le principe, le conseil est d'accord, et charge Monsieur le Maire de prendre contact.

Le conseil est d'accord pour lui proposer un emplacement gratuit jusqu'à la fin de l'année